



NOTE D'INFORMATION PARTICIPATION LOCALE AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE TRANSITION ÉNERGETIQUE

23/01/2023

Bonjour à toutes & à tous,

Lors de la réunion d'information publique locale du 14 décembre dernier, La Municipalité de Mérenvielle et « Énergie Citoyenne Pays Portes de Gascogne – ECPPG » ont fait part de la mise en place d'un projet d'unité photovoltaïque en toiture de la salle polyvalente municipale.

Dans ce cadre, la Commune de Mérenvielle va apporter sa contribution au financement du projet, en souscrivant 40 actions de la structure porteuse du projet (la SAS ECPPG).

Le Conseil municipal a souhaité permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de devenir acteurs de ce projet, en souscrivant une ou plusieurs parts de cette structure, permettant ainsi collectivement d'apporter cette participation au capital de la SAS ECPPG.

Je mets donc à votre disposition ci-joint le bulletin de souscription au capital de la SAS ECPPG.

Si vous souhaitez participer à ce projet, je vous propose de **déposer en Mairie ce bulletin de souscription** dûment complété, accompagné du chèque de règlement de votre souscription et d'une copie de votre pièce d'identité.

Je suis bien entendu à votre disposition pour tout échange complémentaire utile à ce sujet.

Bien à vous,

À Mérenvielle le 6/2/2023

Raymond ALEGRE



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Au capital de la SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne

En tant que personne physique

Mme/M. NOM : Prénoms
Adresse :
Code postal : Commune
Téléphone : Mail :
Né (e) le : à
Nationalité : profession ou qualité
Situation de famille (merci de cocher) :
 célibataire marié (e) pacsé (e) veuf (e) divorcé (e)

Ou au titre d'une personne morale (société, association, collectivité...)

Dénomination : SIRET :
Forme juridique : Adresse du siège :
Représentée par :
Titre ou qualité :

Mail :

..... Actions d'une valeur de 50 € pour un montant total de€
..... Euros (montant en chiffres et lettres)

Je déclare souscrire au capital, de la société Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne, SAS à capital variable, inscrite au RCS Auch sous le n° 845 261 387, en parfaite connaissance des statuts.

Je joins un chèque du montant total à l'ordre de « SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne »
Veillez joindre à votre envoi une copie d'une pièce d'identité (recto/verso)

Je fais un virement du montant total à l'ordre de « SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne »
Faire un mail avec ce bulletin signé/scanné et scan d'une pièce d'identité (recto/verso)

J'accepte de recevoir par mail les convocations et toutes les informations d'Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne, pour limiter les frais d'envoi, de gestion et favoriser une gestion respectueuse de l'environnement.

Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Information Synthétique relatif aux offres ouvertes au public. Le DIS peut-être consulté sur le site ou demandé à la SAS ECPPG.

Fait,

Ale

Signature du souscripteur ou du représentant légal

Accompagnée de la mention « Bon pour souscription de XX actions de 50 euros »

CREDIT AGRICOLE

Titulaire du compte
SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne
54 Place Occitane
32130 BEZERIL

Relevé d'identité bancaire - RIB

Banque	Agence	Numéro compte	Clé
16906	00280	87026644249	57

IBAN : FR76 1690 6002 8087 0266 4424 957
BIC/SWIFT : AGRIFRPP 869

Facteurs de risques

L'attention du souscripteur est attirée sur le risque, que comporte un investissement dans une société, de la perte partielle ou totale de l'investissement. N'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin immédiatement, et diversifiez votre épargne.

SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne – RCS Auch n° 845 261 387

54 Place Occitane 32 130 BEZERIL

Courriel : sasecppg@lilo.org

Site : www.energiecitoyenne-gascogne.fr

Souscription au capital d'Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne

Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne a fait le choix d'un statut approprié à ses valeurs et son éthique, pour lesquelles c'est l'individu, et non le capital, qui est au cœur du projet. Le statut Société à Actions Simplifiée de type coopératif s'inscrit pleinement dans le courant de l'économie sociale et solidaire. Les citoyens, les associations, les sociétés, les collectivités peuvent devenir sociétaires de la SAS, en acquérant au moins une action.

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est un **titre de propriété**, une partie de la société dont le capital est variable. **Les actions sont nominatives** et indivisibles. Prendre une action signifie s'engager pour soutenir le projet citoyen de la société.

Qui peut souscrire des actions ?

Citoyens, collectivités, sociétés...
Toute personne physique ou morale.
Les personnes mineures peuvent détenir des actions.

Quels sont les droits et obligations attachés aux actions ?

Chaque sociétaire dispose d'une voix. La propriété d'UNE ou PLUSIEURS actions oblige au respect des statuts et des décisions de l'Assemblée Générale. **Les sociétaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports.**

Quelle est la rémunération des actions ?

Le capital sera rémunéré.
C'est l'assemblée générale – **dont vous faites/erez partie en tant qu'actionnaire** - qui décidera du taux de rémunération des actions en fonction des résultats annuels.

Quelles sont les modalités de sortie des sociétaires ?

La sortie des sociétaires est possible en fonction des statuts : voir les articles 17 à 19.

Quelles sont les modalités de remboursement des actions ?

Le remboursement des actions se fait à la valeur nominale de celles – ci suivant les dispositions prévues dans les statuts.